



STRATEGIE & FEUILLE DE ROUTE 2026-2031 DE L'OUEST-CORNOUAILLE

PREAMBULE

Le syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille (OUESCO) a pour objet la gestion durable et équilibrée de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques à l'échelle du périmètre du SAGE. Il regroupe la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud (CCPBS), la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden (CCHPB), la Communauté de Communes du Cap-Sizun – Pointe du Raz, Quimper Bretagne Occidentale, Douarnenez Communauté, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Goyen (SIEG) et le Syndicat Mixte des Eaux du Nord Cap Sizun (SMENCS).

Selon le principe de la solidarité hydrographique, le syndicat porte des missions de planification et des missions opérationnelles. Il assure :

- la mise en œuvre, la révision et le suivi du SAGE au nom et pour le compte de la CLE,
- le suivi de la qualité des eaux et des milieux aquatiques,
- la lutte contre les pollutions diffuses,
- la création et la restauration du maillage bocager,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau*,
- la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques*.

**à l'exclusion des sites Natura 2000
et des ENS (espaces naturels sensibles).*

Pour atteindre le bon état des masses d'eau et répondre aux objectifs fixés par le SAGE Ouest-Cornouaille, la CLE et le comité syndical de OUESCO ont souhaité s'engager dans un second projet de territoire pour l'eau (PTE). Le PTE de l'Ouest-Cornouaille est défini pour une période de 6 ans et inclut deux accords de territoire (ADT) de 3 ans.

L'ADT 2026-2028 et l'ADT 2029-2031 s'adossent à une stratégie et à une feuille de route.

La stratégie territoriale s'attache à définir les enjeux, à identifier les actions adaptées pour répondre aux pressions et à garantir la transversalité entre les thématiques. Elle a été construite et validée collectivement :

- Expertise et orientations techniques des groupes de travail : groupe de travail agricole, groupe de travail « milieux aquatiques », groupe de travail « milieux littoraux ».
- Élaboration et validation du projet par le comité syndical de OUESCO (délibération du 17/12/25) et par la CLE (avis motivé de la CLE du 2/12/25).

La feuille de route permet la mise en œuvre de la stratégie. Ce document de cadrage précise le contenu du plan d'actions prioritaires ainsi que les moyens humains et financiers mis en œuvre.

1 - LE TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE

Le PTE porte sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Ouest-Cornouaille porte sur le périmètre défini dans l'arrêté préfectoral n° 2009-0100 du 26 janvier 2009. Le bassin s'étend de la pointe du Van au Nord-Ouest (Cap Sizun) jusqu'à la pointe de Combrit au Sud-Est (Pays Bigouden). Adossé à la baie d'Audierne et à la baie de Concarneau, ce territoire est parcouru par une multitude de petits fleuves côtiers, dont les deux principaux sont le Goyen et la rivière de Pont-l'Abbé. L'agriculture et les activités littorales y jouent un rôle important. Les espaces naturels y sont nombreux et pour certains, à forte valeur patrimoniale.

Le bassin en quelques chiffres :

- population : 72 800 habitants
- superficie : 550 km²
- organisation territoriale : 5 EPCI, 35 communes
- organisation de la compétence GEMAPI : transfert de la GEMA à OUESCO, à l'exclusion des sites Natura 2000 et des espaces naturels sensibles
- agriculture : 450 exploitations principalement spécialisées en polyculture élevage lait et porcs. 28000 ha de surface agricole utile soit 50% du territoire
- activités littorales : tourisme balnéaire, activités nautiques, conchyliculture, algoculture, pêche à pied et pêche côtière
- activités industrielles : agro-alimentaire spécialisé dans la transformation des produits de la mer et des produits agricoles
- linéaire de cours d'eau : 750 km (densité hydrologique : 1.36 km/km²)
- surface de zones humides : 5500 ha soit 10% du territoire dont le site naturel de la baie d'Audierne labellisé Ramsar
- linéaire bocager : 2 707 km (densité bocagère 50 ml/ha)
- linéaire côtier : 130 km

Bon état : 19 masses d'eau, dont 57% conformes au bon état. Les masses d'eau du ruisseau de Saint-Jean et du ruisseau du Loc'h sont proches du bon état. Les masses d'eau du plan d'eau du Moulin Neuf, de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé, de l'estuaire du Goyen et de la baie de Concarneau sont concernées par les objectifs moins stricts (atteinte partielle en 2027).

En 2020, OUESCO, a porté un premier PTE, incluant deux contrats territoriaux (CT) : 2020-2022, 2023-2025. Ces contrats ont permis :

- d'accompagner les agriculteurs vers des pratiques agro-environnementales
- de mieux comprendre les sources de pollutions diffuses et les mécanismes de transfert sur les secteurs à forts enjeux (phosphore, nitrates, pesticides, bactériologiques) ainsi que le fonctionnement des estuaires (études IMPRO et IMPEC)
- de structurer une démarche collective sur les 5 AAC du territoire et de commencer l'animation des 4 plans de lutte contre les pollutions diffuses
- de favoriser et de réaliser des projets de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de la continuité écologique
- de mettre en œuvre une stratégie bocagère
- de suivre la qualité de l'eau
- de développer la communication et la sensibilisation des habitants du territoire.

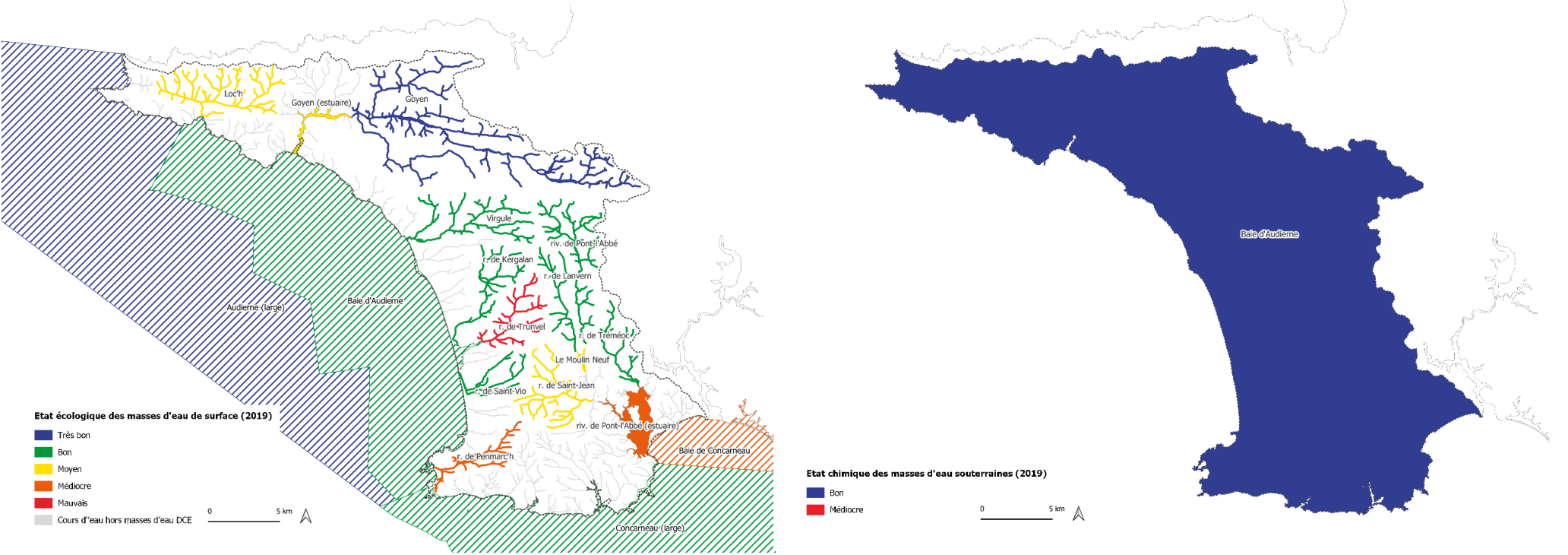
2 - LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE HYDROGRAPHIQUE

Code	Nom de la masse d'eau	SDAGE			Disposition du SDAGE 2022-2027	Objectifs SAGE (Approuvé en 2016)	Observations complémentaires
		Etat	Risque	Objectif			
FRGG003	ME souterraine Baie d'Audierne	Bon	/	2021	→ 6C-1 : délimitation de l'aire d'alimentation des captages prioritaires (Lannourec, Kergamet, Bromuel, Kerstrat, Lesaff).	→ Satisfaire l'ensemble des besoins en eau potable du territoire en période d'étiage ou lors de pollutions. → Viser une [C] nitrate < 35 mg/l (2041).	→ Amélioration de l'état chimique de la masse d'eau de mauvais (EDL 2013) à bon (EDL 2019). → [C] moyenne en nitrates : 45 mg/l en 2019 (40 mg/l en 2025, campagne nappe haute) > aux objectifs SAGE. → Délimitation de l'aire d'alimentation des captages prioritaires réalisée. → Réalisation des diagnostics territoriaux des pressions. → Animation des plans d'actions en cours de réalisation.
FRGR1309	ME cours d'eau Ruisseau du Loch	Moyen	Morphologie	2027 (Proche Bon état)	/	→ Non dégradation de l'état nitrates. → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées.	→ Dégradation de l'état écologique de la masse d'eau de bon (EDL 2013) à moyen (EDL 2019). → Absence de dégradation morphologique constatée, limite méthodologique de l'I2M2. → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Travaux pour restaurer la continuité écologique de l'ensemble du cours d'eau : moulin de Kerham et Pen Ar Roz. → STEP prioritaire baignade : Clédén Cap Sizun, Plogoff.
FRGR0081	ME cours d'eau Rivière du Goyen	Très bon	/	2015	/	→ Réduire de 30% les flux de nitrates (ref 2014-2015) et atteindre une [C] < 30 mg/l (horizon 2022). → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Rétablir la continuité écologique.	→ Amélioration de l'état écologique de la masse d'eau de bon (EDL 2013) à très bon (EDL 2019). → Concentration en nitrates (28 mg/l en 2024) < aux objectifs SAGE. → Cours d'eau en liste 1 et liste 2 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et partiellement en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 8 en ZAP anguille, dont 5 en liste 1 et 1 en liste 2 → Travaux de restauration de la continuité écologique sur le cours principal : moulin de Pennahan, ouvrage de Tromelin et ouvrages de l'ancienne pisciculture.
FRGR1282	ME cours d'eau Rivière de la Virgule	Bon	Continuité	2021	/	→ Réduire de 30% les flux de nitrates (ref 2014-2015) et atteindre une [C] < 30 mg/l (horizon 2022). → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Rétablir la continuité écologique.	→ Amélioration de l'état écologique de la masse d'eau de moyen (EDL 2013) à bon (EDL 2019). → [C] en nitrates (28 mg/l en 2024) > aux objectifs SAGE. → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 14 en ZAP anguille dont 5 en liste 1 → Réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique : Lessunus, moulin Coing, étang de Kerlever. → STEP prioritaire conchyliculture : Plozévet. → Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne, projet RNR dunes et paluds bigoudènes.
FRGR1648	ME cours d'eau Ruisseau de Kergalan	Bon	Morphologie	2015	/	→ Non dégradation de l'état nitrates. → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Protéger les zones humides existantes.	→ Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne au cours du premier CT. → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 7 en ZAP anguille, 0 en liste 1 → Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne, projet RNR dunes et paluds bigoudènes.
FRGR1265	ME cours d'eau	Mauvais	Continuité Morphologie	2027	/	→ Non dégradation de l'état nitrates	→ Labellisation Ramsar de la baie d'Audierne au cours du premier CT. → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille.

	Ruisseau de Trunvel					→ Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Protéger les zones humides existantes.	→ Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 4 en ZAP anguille dont 1 en liste 1 → Etude portant sur la restauration de la continuité écologique du moulin de Bondivy → Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne, projet RNR dunes et paluds bigoudènes.
FRGR1231	ME cours d'eau Ruisseau de St-Vio	Bon	/	2015	/	→ Non dégradation de l'état nitrates → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Protéger les zones humides existantes	→ Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne → Prélèvements d'eau (non autorisés) pour l'irrigation agricole dans l'étang de St Vio, en amont de la zone humide du Loch Ar Stang (site naturel de la baie d'Audierne) → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 2 en ZAP anguille dont 1 en liste 1 → Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne, projet RNR dunes et paluds bigoudènes.
FRGR1214	ME cours d'eau Ruisseau de Penmarch	Médiocre	Morphologie Pesticides	2027	/	→ Non dégradation de l'état nitrates → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées → Restaurer la morphologie du cours d'eau. → Protéger les zones humides existantes. → Rétablir la continuité écologique.	→ Dégradation de l'état écologique de la masse d'eau de moyen (EDL 2013) à médiocre (EDL 2019). → Contexte de marais retro littoraux incompatible avec les critères de bon état morphologique, cours d'eau naturellement inadapté à l'accueil de salmonidés, limite méthodologique de l'IPR → [C] en pesticides fortement > aux objectifs du SAGE : Jusqu'à 6,3 µg/l en [C] cumulées pour une analyse → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 4 en ZAP anguille dont 0 en liste 1 → Restauration de la continuité écologique à l'exutoire réalisée. → Présence de bovins dans le cours d'eau au niveau des marais. → STEP prioritaire pêche à pied : Penmarch. → Labélisation Ramsar de la baie d'Audierne, projet RNR dunes et paluds bigoudènes.
FRGR1581	ME cours d'eau Rivière de Pont l'Abbé	Bon	/	2015	→ Bassin situé en amont d'un site 3B-1 (retenue sensible à l'eutrophisation) → Bassin situé en amont du site 10A-2 (algues vertes sur vasière).	→ Réduire de 30% les flux de nitrates (ref 2014-2015) et atteindre une [C] < 30 mg/l (horizon 2022). → Viser le haut de la classe du bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Rétablir la continuité écologique.	→ [C] en nitrates (24mg/l en 2024) < aux objectifs SAGE. → Réalisation d'une étude « Phosphore ». → Identification les secteurs de tête de bassin versant les plus contributeurs en azote. → Cours d'eau en liste 1 et liste 2 (Art L.214-17 du code de l'environnement) → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 2 en ZAP anguille, dont 3 en liste 2, 9 en liste 1 → Déploiement d'une stratégie de densification bocagère sur le BV amont de la retenue de moulin Neuf
FRGR1580	ME cours d'eau Ruisseau de Lanvern	Bon	/	2015	→ Bassin situé en amont d'un site 3B-1 (retenue sensible à l'eutrophisation). → Bassin situé en amont du site 10A-2 (algues vertes sur vasière).	→ Réduire de 30% les flux de nitrates (ref 2014-2015) et atteindre une [C] < 30 mg/l (horizon 2022). → Viser le haut de la classe du bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées. → Rétablir la continuité écologique.	→ [C] en nitrates (24mg/l en 2021) < aux objectifs SAGE. → Réalisation d'une étude « Phosphore ». → Identification des secteurs de tête de bassin versant les plus contributeurs en azote. → Cours d'eau ni classé en liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) ni en ZAP anguille malgré un fort potentiel d'accueil et de reproduction → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 3 → Déploiement d'une stratégie de densification bocagère sur le BV amont de la retenue de moulin Neuf.

FRGR1232	ME cours d'eau Ruisseau de St-Jean	Moyen	Morphologie Macropolluants Pesticides	2027 (Proche bon état)	→ Bassin situé en amont du site 10A-2 (algues vertes sur vasière).	→ Réduire de 30% les flux de nitrates (ref 2014-2015) et atteindre une [C] < 30 mg/l (horizon 2022). → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées.	→ Cours d'eau recalibré sur partie importante de son linéaire. → [C] en nitrates (12mg/l en 2024) < aux objectifs SAGE → [C] en pesticides (1.9µg/l) > aux objectifs du SAGE, mais < aux [C] observées sur le ruisseau de Penmarch et de la Torche → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 3 en ZAP anguille, 0 en liste 1 → Travaux de renaturation : 2.5 km lit mineur et 3 ouvrages → Absence de système d'assainissement dans le bourg de Saint Jean Trolimon.
FRGR1631	ME cours d'eau Ruisseau de Tréméoc	Bon	/	2021	→ Bassin situé en amont du site 10A-2 (algues vertes sur vasière).	→ Réduire de 30% les flux de nitrates (ref 2014-2015) et atteindre une [C] < 30 mg/l (horizon 2022). → Atteindre/maintenir le bon état phosphore. → Respecter la norme pesticide des eaux distribuées.	→ [C] en nitrates (18mg/l en 2024) < aux objectifs SAGE → Identification les secteurs de tête de bassin versant les plus contributeurs en azote. → Cours d'eau en Liste 1 (Art L.214-17 du code de l'environnement) et en ZAP Anguille. → Nombre d'ouvrages impactant la continuité écologique : 5 en ZAP anguille dont 1 en liste 1
FRGL040	ME plan d'eau Retenue du Moulin Neuf	Moyen	Eutrophisation Continuité	2021	→ 3B-1 : Retenue sensible à l'eutrophisation, utilisée pour l'alimentation en eau potable et particulièrement exposée au stockage du phosphore particulaire.	→ Atteindre le bon état phosphore dans la retenue du Moulin Neuf. → Rétablir la continuité écologique.	→ Unique ressource AEP du Pays Bigouden Sud. → Définition d'un DMB à l'aval. → Travaux de refonte de la passe à poissons du Moulin Neuf en attente phase PRO. → Nombreux impacts de la retenue sur la rivière de Pont-l'Abbé aval : réchauffement des température, eutrophisation, déficit sédimentaire, dégradation morphologique, perturbation du peuplement piscicole.
FRGT13	ME transition Goyen	Moyen	Micropolluants	2027 (OMS)	/	→ Atteindre le classement des zones conchylicoles en A (horizon 2028). → Atteindre le bon état chimique. → Lutter contre l'envasement ou l'ensablement des estuaires. → Limiter le développement des phytoplanctons toxiques.	→ Animation du profil de vulnérabilité conchylicole. → Etude INPEC « Interprétation et traduction opérationnelle des Notes de l'indice Poisson Estuaire pour la gestion des petits fleuves Côtiers ». → Labellisation « Port propre » du port d'Audieme. → STEP prioritaire conchyliculture : Beuzec Cap Sizun, Pont-Croix. → Système assainissement prioritaire 2025-2030, conchyliculture : Pont Croix
FRGT14	ME transition Rivière de Pont-l'Abbé	Médiocre	Eutrophisation	2027 (OMS)	→ 10A-2 : site de prolifération d'algues vertes sur vasière.	→ Atteindre le classement des zones conchylicoles en A (horizon 2028). → Atteindre le bon état chimique. → Lutter contre l'envasement ou l'ensablement des estuaires. → Limiter le développement des algues vertes et des phytoplanctons toxiques.	→ Animation du profil de vulnérabilité conchylicole. → Réalisation de l'étude régionale IMPRO « Impact du sédiment sur la PROlifération de macroalgues sur vasière ». → Réalisation de travaux de renaturation de la rivière de Pont-l'Abbé sur 3 km à l'aval du barrage. → Observation de blooms de phytoplanctons toxiques. → Dégradation du classement sanitaire de B à C pour le classement sanitaire de la zone de production conchylicole « Pont l'Abbé aval » pour les fousseurs de groupe 2 (palourdes) → STEP prioritaires pêche à pied / conchyliculture : Combrit, Pont-l'Abbé → Système d'assainissement prioritaire 2025-2030, conchyliculture : Combrit, Pont l'Abbé
FRGC29	ME côtière	Médiocre	Eutrophisation	2027 (OMS)	→ 10A-1 : site de prolifération d'algues vertes sur sable.	→ Limiter le développement des algues vertes.	→ Site concerné par la mesure 10A-1 du SDAGE (algues vertes sur sable) extérieur au territoire du SAGE.

	Baie de Concarneau					→ Atteindre le bon état chimique. → Maintenir la bonne qualité des eaux de baignade. → Limiter la présence de macrodéchets sur le littoral.	→ Observation de blooms de phytoplanctons toxiques → STEP prioritaires pêche à pied / conchyliculture : Combrit, Pont-l'Abbé → Système d'assainissement prioritaire 2025-2030, conchyliculture : Combrit, Pont l'Abbé
FRGC28	ME côtière Concarneau large	Bon	/	2015	/	→ Atteindre le classement des zones conchylocoles en A (horizon 2028).	→ Suivi du profil de vulnérabilité conchylicole.
FRGC26	ME côtière baie d'Audierne	Bon	/	2015	/	→ Maintenir la bonne qualité des eaux de baignade. → Limiter la présence de macrodéchets sur le littoral.	→ Suivi du profil de vulnérabilité conchylicole. → Actualisation du profil de baignade de la plage du Loc'h → STEP prioritaires conchyliculture : Pouldreuzic, Plozévet.
FRGC24	ME côtière Audierne large	Très bon	/	2015	/	/	/



3 - LES ENJEUX DU PTE

Le SAGE Ouest-Cornouaille identifie 6 enjeux déclinés en sous enjeux hiérarchisés.

Enjeux du SAGE Ouest-Cornouaille		Hierarchisation
Organisation des maitrises d'ouvrages		
Satisfaction des usages littoraux	Microbiologie	
	Qualité chimique	
	Envasement des estuaires	
	Algues vertes / Phytoplancton toxique	
	Macrodéchets sur les plages	
Exposition aux risques naturels	Submersion marine	
	Erosion du littoral	
Qualité des eaux	Nitrates (Goyen, Virgile, Pont-l'Abbé)	
	Phosphore (Pont l'Abbé amont)	
	Pesticides (Penmarch, Côtier 6)	
	Autres micropolluants	
	Matières organiques	
Qualité des milieux	Hydromorphologie des CE et continuité écologique	
	Zones humides	
	Plantes invasives	
Satisfaction des besoins en eau	Besoins / ressources et sécurisation	

Enjeu majeur, pour lequel le SAGE a un rôle important à jouer	
Enjeu important, pour lequel la plus-value du SAGE est moyenne	
Enjeu réel, pour lequel la plus-value du SAGE est limité	

En lien avec le SDAGE, l'état des masses d'eau 2019 et le SAGE Ouest-Cornouaille, les enjeux stratégiques auxquels le second PTE doit répondre, par la poursuite des actions ou la mise en œuvre de nouvelles actions, sont les suivants :

- **La reconquête de la qualité de l'eau (nitrates/pesticides) sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable prioritaires et sensibles de l'Ouest-Cornouaille.**

Le territoire du PTE compte 5 captages d'eau potable prioritaires (Lannourec, Kerstrat, Bromuel, Kergamet et Lesaff) identifiés par la disposition 6C-1 du SDAGE Loire-Bretagne.

S'ils sont tous concernés par la problématique des nitrates, ces captages AEP sont également concernés par la problématique des métabolites de pesticides, plus particulièrement le captage de Lesaff qui est prioritaire nitrates et pesticides.

Une démarche collective, auprès des gestionnaires, initiée par OUESCO, a permis de mettre en œuvre 4 plans de lutte contre les pollutions diffuses sur les 5 AAC. L'objectif principal du volet agricole vise le maintien et la mise en herbe des cultures. Les principaux leviers retenus sur « ces petits territoires à fort enjeux », sont la maîtrise foncière et l'animation de dispositifs agro-environnementaux (MAEC, PSE) favorisant l'herbe. Validés en 2024, les premières acquisitions ont été réalisées sur l'AAC de Bromuel et un PSE a été proposé sur Lannourec et Lesaff. Ce projet est un enjeu central du PTE.

Indispensable à la satisfaction des besoins en eau de l'Ouest-Cornouaille, ces captages doivent renouer avec la qualité de l'eau avant la fin de l'année 2027.

- **La réduction du développement des algues vertes sur les vasières de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé.** Milieu récepteur des bassins versants de la rivière de Pont-l'Abbé, du ruisseau de Lanvern, du ruisseau de Saint Jean et du ruisseau de Tréméoc, l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé est sujet à la prolifération d'algues vertes sur vasière. La masse d'eau de transition FRGT14 est classée en état médiocre en raison de l'eutrophisation. Le site est identifié par la disposition 10A-2 du SDAGE Loire-Bretagne.

Une première étude a permis de mettre en évidence le lien avec les apports en nitrates des bassins versants. L'identification des sous-bassins les plus contributeurs a été réalisée dans un second temps. L'élaboration et l'animation d'un plan de réduction des flux de nitrates est un enjeu central du présent accord.

Pour les bassins versants du Pont-l'Abbé, du Lanvern, du Saint Jean et du Tréméoc, le SAGE fixe comme objectif de réduire de 30% les flux de nitrates pondérés par l'hydraulicité, en référence à l'année hydrologique 2014/1015, et d'atteindre une concentration moyenne maximale de 30 mg/l.

- **La réduction des blooms de phytoplanctons dans la retenue du Moulin Neuf.**

Milieu récepteur des bassins versants de la rivière de Pont-l'Abbé (amont) et du ruisseau de Lanvern, la retenue du Moulin Neuf est exposée au stockage du phosphore et est sensible aux blooms de cyanobactéries. La retenue du moulin Neuf est une réserve d'eau brute destinée à la production d'eau potable pour l'ensemble du pays bigouden sud.

La masse d'eau « plan d'eau FRGL040 » est classé en état moyen en raison de l'eutrophisation.

Le site est identifié dans la disposition 3 B-1 du SDAGE Loire-Bretagne.

L'étude pour la réduction du transfert de phosphore sur les bassins versants concernés a permis de préciser la nature des apports en phosphore, principalement particulaire soit d'origine agricole, et de préciser les secteurs les plus contributeurs. Pour limiter ces transferts, OUESCO porte une stratégie bocagère depuis 2023.

Pour les bassins versants du Pont-l'Abbé et du Lanvern, le SAGE fixe comme objectif de viser le haut de la classe de bon état, soit une concentration en orthophosphates inférieure à 0.1 mg/l et une concentration en phosphore total inférieure à 0.05 mg/l.

- **La réduction des concentrations de pesticides dans les ruisseaux de Penmarch et de la Torche.**

Le suivi de la qualité de l'eau respectivement réalisé sur le ruisseau de Penmarch et de la Torche témoigne de détections importantes de substances actives de pesticides et de concentrations cumulées.

La masse d'eau plan d'eau FRGR1214 est classée en état médiocre en raison de sa morphologie et des pesticides.

Une étude sur les pressions, les mécanismes de transfert et de l'impact des pesticides est en cours sur ce territoire, les résultats sont attendus pour la fin 2026. Son contenu a été adapté face au non-engagement des exploitants agricoles à partager les données relatives à l'utilisation de pesticides. Au vu du contexte, la réalisation d'un plan de réduction des pesticides est à construire sur la durée du présent accord.

Pour les ruisseaux de Penmarch et de la Torche, comme pour les autres cours d'eau du territoire, le SAGE fixe comme objectif de respecter, dans les eaux brutes, la norme des eaux distribuées et ceci pour l'ensemble des substances (0,1 µg/l par substance et 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances).

- **La reconquête de la qualité bactériologique sur les bassins versants agricoles ciblés dans les profils de vulnérabilité conchylicole.**

Les zones conchylicoles de l'estuaire du Goyen, de la baie d'Audierne, de Toul ar Ster et de l'estuaire de la rivière de Pont-l'Abbé sont actuellement classées en catégorie B.

Sur la rivière de Pont-l'Abbé :

La zone de production « Pont-l'Abbé aval » a vu son classement sanitaire dégradé de B à C pour les filtreurs fouisseurs du groupe 2 (palourdes).

À l'inverse, la zone de « l'anse du Pouldon » a été améliorée de B à A pour les filtreurs non-fouisseurs du groupe 3 (huîtres, moules).

Pour répondre à cette problématique sur la rivière de Pont l'Abbé, OUESCO portera, en 2026, une démarche de type ZAES (zone à enjeux sanitaires). Selon l'évolution de la démarche, l'accompagnement du volet agricole est envisagé dans le présent accord.

Les actions du volet petit cycle du présent accord, concernant le système d'assainissement prioritaire de Pont l'Abbé, porté par la CCPBS, contribueront à l'amélioration de la qualité sanitaire de l'estuaire.

Pour l'ensemble de ces zones conchylicoles (à l'exclusion du site de la rivière de Pont-l'Abbé amont), le SAGE fixe comme objectif de tendre vers le A pour l'ensemble des groupes de coquillages.

- **La restauration de la morphologie des cours d'eau.**

Le ruisseau de Saint-Jean (masse d'eau de FRGR1232), le ruisseau de Trunvel (FRGR1265), le ruisseau de Penmarch (FRGR1214) et le ruisseau du Loc'h (FRGR1309) sont classés en état moins que bon en raison de l'altération de leur morphologie.

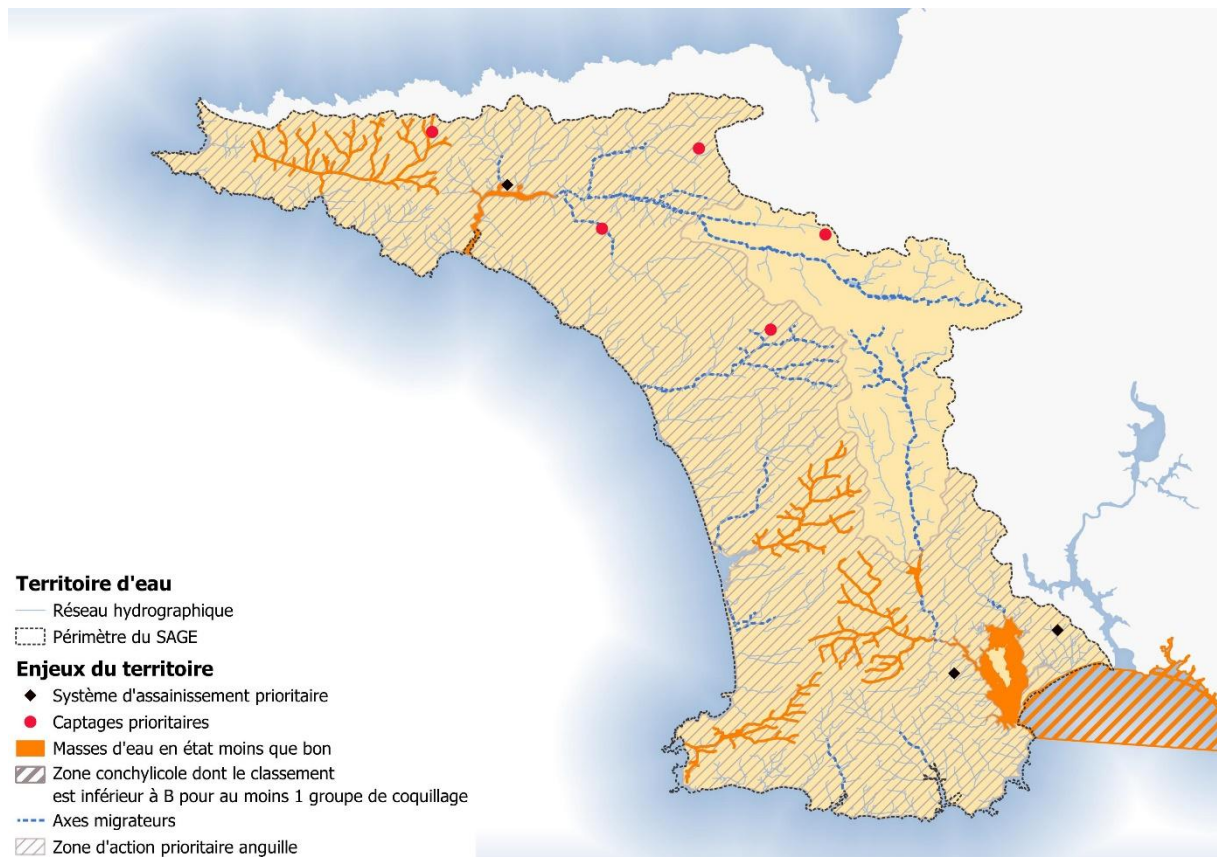
L'ensemble des cours d'eau de l'Ouest-Cornouaille, indépendamment de leur état écologique, comporte des tronçons fortement altérés (modification du profil en long et en travers, artificialisation des berges, remblaiement ancien des zones humides et du lit majeur...)

- **La restauration de la continuité écologique des cours d'eau.**

Par sa situation géographique, le territoire de l'Ouest-Cornouaille porte une responsabilité vis-à-vis de la préservation des poissons migrateurs en général et de l'Anguille et du Saumon en particulier.

Sur les 750 km de cours d'eau du territoire : 77% sont classés en ZAP anguille et 24% sont classés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement.

Les bassins versants de la l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé concentrent pour certains, plusieurs enjeux (nitrates, phosphore, bactériologiques). Les actions agro-environnementales, d'aménagement de bassin versant comme de restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques concourent à répondre à plusieurs objectifs.



Enjeux du territoire

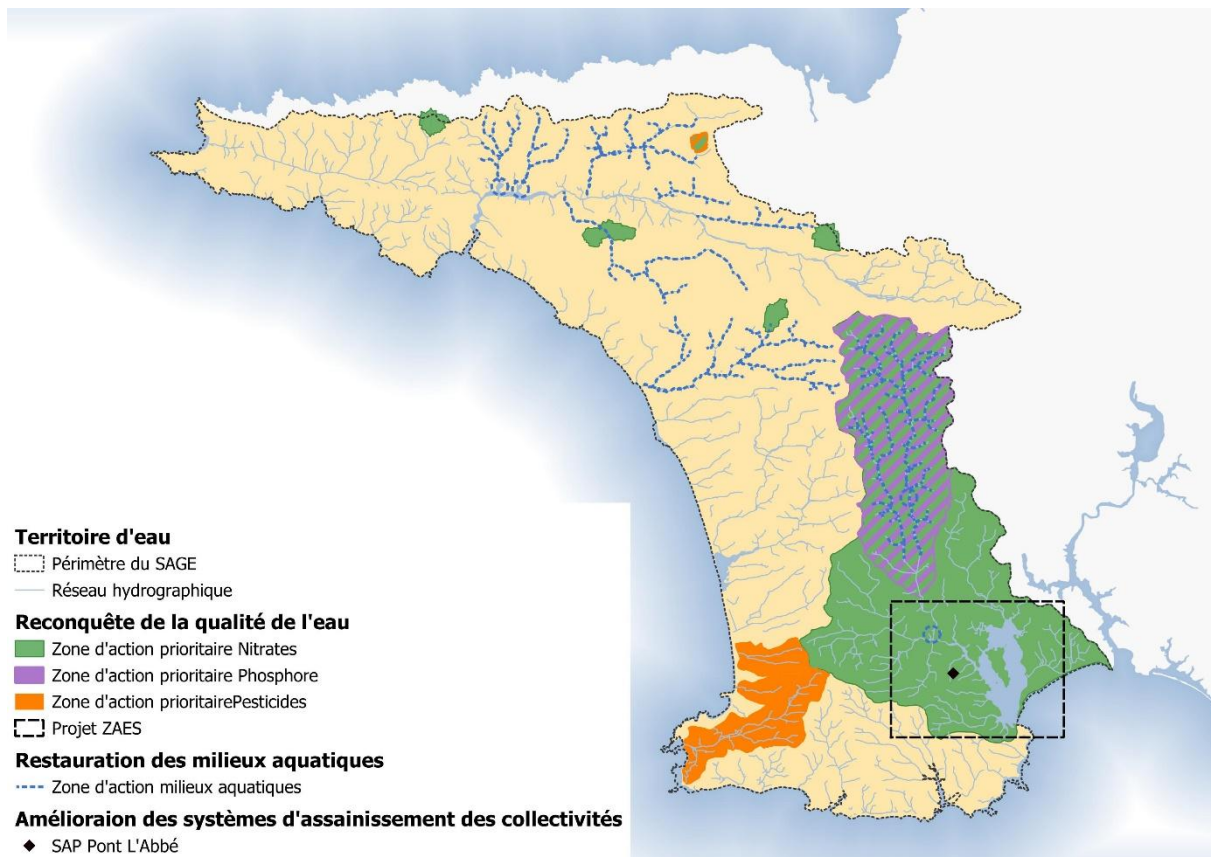
4. LA STRATEGIE OPERATIONNELLE DE L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans la continuité du contrat territorial 2023-2025, l'ambition du PTE réaffirme la volonté de OUESCO de rester sur une logique de projets territorialisés capable de satisfaire les exigences d'une gestion intégrée des ressources en eau.

La stratégie opérationnelle du contrat territorial a été élaborée selon les principes suivants :

- Définir les orientations compte tenu des enjeux stratégiques,
- Identifier les actions adaptées pour répondre aux pressions identifiées,
- Territorialiser les actions en investissant sur les connaissances acquises,
- Garantir une démarche transversale entre les thématiques de l'accord,
- Renforcer les partenariats avec les autres politiques publiques territoriales.

La stratégie s'articule autour de 4 thèmes regroupant 13 projets localisés sur des zones d'actions prioritaires.



Territorialisation des actions

Thématique	Projet	Stratégie			
		Etude	Plan d'action	Mise en œuvre	Outils mobilisables
1. Reconquête de la qualité de l'eau	1.1 Reconquête de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires de l'Ouest Cornouaille (Bromuel, Kergamet, Lannourec, Lesaff et Kerstrat)	- 2022 : Définition des aires d'alimentation de captage (AAC) par les gestionnaires. - 2022 - 2023 : Réalisation des diagnostics des pressions agricoles sur les AAC sous maîtrise d'ouvrage.	2024 : Validation de 4 plans d'action de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage (Lannourec, Kerstrat, Bromuel et Kergamet/Lesaff).	2025 : Lancement de l'animation du plan de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation de captage prioritaires : - Rencontres individuelles avec les agriculteurs des captages, - Elaboration d'un plan d'acquisition par AAC. 2026 - 2031 : Poursuite de la dynamique collective sur les AAC prioritaires de l'Ouest-Cornouaille : 2026 - 2031 : Poursuite de l'animation des plans d'actions	2024/2025 : Dépôt des demandes d'instauration d'un droit de préemption sur les AAC. COPIL annuel avec les maîtres d'ouvrages, <u>Renforcer l'animation foncière sur les AAC :</u> . Suivi et mise à jour du programme d'acquisition . Mettre en œuvre les acquisitions dans le cadre du droit de préemption . Faciliter les échanges fonciers (entre agriculteurs dans les AAC, acquisition hors AAC en amont d'échange avec un agriculteur concerné par l'AAC) . Application des modalités de fin de bail,

			2023 : Projet agro-environnemental et climatique de l'Ouest Cornouaille 2023-2027 2027 : Projet agro-environnemental et climatique de l'Ouest Cornouaille 2028-2032 2023 : Stratégie Breizh Bocage de l'ouest Cornouaille 2023-2027 2028 : Stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille pour 2028-2032	. Signature et suivi du bail rural environnemental <u>« PSE de Lannourec et Lesaff » :</u> . Suivi du PSE 2026_2030. . Mettre en place un nouveau PSE en 2027/2031, 2028/2032 <u>Remobiliser les agriculteurs :</u> Construction et mise en œuvre d'un outil pour favoriser la mise en herbe des cultures (diagnostic d'exploitation, conseil individuel...) <u>Animation du PAEC:</u> . Contact annuel avec les agriculteurs concernés . Promotion des mesures MAEC adaptées à l'objectif d'augmentation des surfaces en herbe. <u>Poursuite de la densification du bocage :</u> . Création de talus pour ralentir le cycle de l'eau
--	--	--	---	--

	1.2 Lutte contre le développement des algues vertes sur les vasières de la rivière de Pont-l'Abbé.	2021 - 2022 : acquisition de connaissances sur les leviers pour réduire le développement des algues vertes sur vasière (Etude régionale IMPRO « Impact du sédiment sur la PROlifération de macroalgue sur vasière »). 2023 : Hiérarchisation des flux de nitrates à l'échelle des sous-bassins versants de l'estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé identifiés comme les plus contributeurs (têtes des bassins versants PAB, Lanvern, Tremeoc = 24% du 10A-2) 2024 : Diagnostic de l'azote à haute résolution spatiale sur ces bassins versants les plus contributeurs (10% de la surface du BV 10A-2).	2026 : Elaboration d'un plan de réduction des flux de nitrates : .Terrain sur les secteurs les plus contributeurs pour identification des sources de pressions et actions potentielles .Entretiens individuels avec les 60 agriculteurs concernés .Mise en place d'une démarche « dialogue territorial » afin de pouvoir « co-construire » le plan d'action. 2023 : Projet agro-environnemental et climatique de l'Ouest Cornouaille 2023-2027 2027 : Projet agro-environnemental et climatique de l'Ouest Cornouaille 2028-2032 2023 : Stratégie Breizh Bocage 2023-2027	2027-2031 : Animation du plan de réduction des flux de nitrates	<u>2027-2028 : mettre en œuvre les actions sur les secteurs en tête de bassins versants :</u> . Réduire à la source : <i>diagnostics individuels</i>, . Agir sur le bassin versant : accompagnement de la mise en œuvre d'aménagement . Mise en place de groupes de travail pour des problématiques communes <u>2028-2031 : déploiement du plan d'action sur l'ensemble du bassin versant</u> <u>Animation du PAEC:</u> . Une prise de contact par an . Promotion des mesures MAEC adaptées à l'objectif de réduction des Nitrates (développement des surfaces en herbe, couverture du sol, agriculture de conservation des sols) <u>Poursuite de la densification bocagère:</u>

			2028 : Stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille pour 2028-2031 Extension possible du programme sur l'ensemble des BV de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé		. Création de talus pour ralentir le cycle de l'eau (talus nus ou plantés, en intra- et autour des parcelles, en ceinture de zone humide) Acquisitions du conservatoire du littoral sur le périmètre d'intervention de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé Evaluation de la dynamique interannuelle de développement des algues vertes sur la vasière de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé
	1.3 Lutte contre le développement du phytoplancton dans la retenue de moulin Neuf	2021 : amélioration de la connaissance aux exutoires des affluents de la retenue du Moulin Neuf 2022 : Etude pour la réduction du transfert de phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue de moulin Neuf : apports principalement particuliers issus de l'érosion	2023 : Rédaction de la Stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille, animation du COPIL Breizh Bocage 2024 : réalisation d'un diagnostic du bocage sur les PP du captage de Moulin Neuf. 2028 : Stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille pour 2028-2032	2024 - 2025 : animation du programme Breizh Bocage (hors PP Moulin Neuf)	<u>Poursuite du plan de lutte contre l'érosion sur les bassins versants amont de la retenue du moulin Neuf :</u> .Hors périmètre de protection de la retenue : Poursuite du programme Breizh Bocage. Création de talus antiérosifs, nus ou plantés, autour et dans les parcelles agricoles, en ceinture zone humide. . Sur périmètre de protection de moulin

			2023 : Projet agro-environnemental et climatique de l'Ouest Cornouaille 2023-2027 2027 : Projet agro-environnemental et climatique de l'Ouest Cornouaille 2028-2032		Neuf : TMO de la CCPBS pour densifier le bocage en respect de l'AP de classement des périmètres de captage, pour la réalisation de 4 km annuels de talus plantés. Animation et suivi des travaux <u>Animation du PAEC</u> . Une prise de contact par an . Promotion des mesures MAEC adaptées à l'objectif de réduction du Phosphore (développement des surfaces en herbe, couverture du sol, agriculture de conservation des sols) Mise en place d'un indicateur du suivi de l'eutrophisation du plan d'eau de Moulin Neuf
	1.4 Reconquête de la qualité bactériologique des zones conchylicoles de la rivière de Pont l'Abbé	2020 - 2022 : réalisation du profil de vulnérabilité conchylicole et validation d'un plan d'actions 2025 : Dégradation du classement sanitaire de B à C de la zone de production conchylicole 'Pont l'Abbé	2026 : Mise en place d'une ZAES dans l'estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé	2025 - 2026 : Mise en place d'un réseau de suivi palourdes complémentaires au REMI dans l'estuaire de la rivière de Pont-L'Abbé (analyses E.coli dans les coquillages).	

		Aval' pour les fousseurs groupe 2 (palourdes)	2028 : Stratégie bocagère de l'Ouest-Cornouaille pour 2028-2032 . Extension possible du programme sur l'ensemble des BV de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé CCPBS : Schéma directeur d'assainissement du pays bigouden sud	2023-2025 : Diagnostics bactériologiques de 5 exploitations agricoles 2027-2031 : Animation du volet agricole de la ZAES (prospections complémentaires pour alimenter le volet agricole de la ZAES) Améliorer le système d'assainissement prioritaire de la STEP de Pont l'Abbé	2026-2028 : Intégration d'un volet petit cycle de l'eau dans l'accord de territoire (MO CCPBS)
	1.5 Reconquête de la qualité chimique des ruisseaux de Penmarc'h, la Torche et Tronoën	2018 - 2019 : suivi qualité de l'eau (paramètre pesticides) à confirmer l'enjeu. Délimitation des bassins versant de la Torche et Tronoën (anciennement côtier 6), ainsi que du ruisseau de Penmarc'h. 2020 : Mobilisation de l'expertise du GTA. 2025 - 2026 : étude sur les mécanismes de transfert et les impacts des pesticides sur les ruisseaux de Penmarc'h, La Torche et Tronoën.		2021 - 2022 : expérimentations de paillage sur tulipes : solutions efficaces mais non généralisables ont été identifiées.	

		2026-2028 : mise en place d'une démarche de « dialogue territorial » afin de pouvoir co-construire le plan d'action : . Entretiens individuels avec les différents acteurs tels que les agriculteurs et les associations environnementales . Conception du dialogue territorial basé sur les résultats des entretiens.	2028 : élaboration d'un plan de réduction de l'usage et des transferts des pesticides	2029 - 2031 : animation et élaboration d'un plan de réduction de l'usage et des transferts des pesticides (recherche de financements pour aménagements, accompagnement dans la réalisation des actions)	
	1.6 Suivi des masses d'eau sensibles aux pollutions diffuses			Suivi nitrates Suivi phosphore	<u>2026-2031 : eaux superficielles</u> : .5 points de suivi sur le bassin versant 10A2 (ruisseaux du St Jean, ruisseau du Lanvern, rivière de Pont-L'Abbé amont, ruisseau du Tréméoc, rivière de Pont-L'Abbé aval à Pen Enez) .2 points de suivi sur la rivière du Goyen et le ruisseau de la Virgule Fréquence : mensuelle en calendrier 2031 : eau souterraine 16 points de suivi Fréquence : nappe haute et nappe basse <u>2026-2031 : eaux superficielles</u> 2 points de suivi sur le bassin versant 3B-1

				Suivi Pesticides	(rivière de Pont-L'Abbé et ruisseau du Lanvern) <u>2026-2031 : eaux superficielles</u> 3 points de suivi tournants, 1 par an (amont des prises d'eau AEP : rivière de Pont-L'Abbé, ruisseau du Lanvern et rivière du Goyen) Fréquence : mensuelle après un temps de pluie
2.Restoration de milieux aquatiques	2.1 Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé		2026 : Etude de préfiguration des travaux de restauration du parc de la rivière : Définition du projet avec l'accompagnement du groupe d'appui renforcé pour la restauration des milieux aquatiques et humides finistériens (volet technique, scientifique et concertation - CAMAB) et la mairie de Pont l'Abbé	2020-2024 : Renaturation de la rivière de Pont l'Abbé en aval du barrage de moulin Neuf (3 km) 2026 : Effacement du passage busé de Roz ar Gal, rivière de PAB 2027 : Restauration des milieux aquatiques du parc de la rivière 2026- 2028 : Expérimentation de restauration par disposition de bois mort en rivière sur une portion incisée 2028 : Suppression des bassins d'exhaure (MO CCPBS)	
	2.2 Renaturation du ruisseau de St Jean			2023-2025 : Renaturation de 2.3 km du lit mineur du ruisseau de Saint Jean	

				2026 : Effacement de l'ouvrage routier de Quelordan (MO CCHPB) 2029-2031 : Restauration du lit mineur sur 300 m	
	2.3 Restauration de la continuité écologique		<u>Moulins ciblés :</u> . BV du Goyen Kerlaouénan (Liste 2 et ZAP anguille) Meil Pry , Meil Poas, Poulbleis (liste1 et ZAP anguille) . Rivière de Pont l'Abbé : Marreguez (liste 2) Pontellec, Hilguy, Quiliou (liste1) . Rivière de Lanvern : Kerbenoc'h, Lanvern . Ruisseau de Tremeoc : Moulin de Pouldon (liste 1 et ZAP anguille) . Virgule : Moulin Goff	. Vérification de l'existence d'un droit d'eau. . Proposition d'achat de droit d'eau . Effacement de l'ouvrage	
	2.4 Restauration des espaces intertidaux du Goyen	2022-2024 : Etude INPEC (Interprétation et traduction des notes de l'indice poissons estuaire des petits fleuves côtiers- Goyen)	2026-2028 : Etude de préfiguration de la réestuarisation de Kermaléro et Lespoul.	2029 - 2031 : Améliorer la qualité hydromorphologique de l'estuaire du Goyen : Kermaléro et Lespoul, Pont Croix	
3.Optimisation de la disponibilité de la ressource en eau	3.1 Régénération du cycle de l'eau sur le bassin versant amont de la retenue de moulin Neuf et sur les aires d'alimentation des captages prioritaires			Renforcer la résilience des milieux en développant des solutions fondées sur la nature	Programme bocager MAEC Restauration des hydrosytèmes

4.Appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs et les habitants du territoire	4.1 Information et sensibilisation des décideurs territoriaux et des habitants du bassin			Améliorer la visibilité de OUESCO et des enjeux du territoire	<u>Animation du site internet et des réseaux sociaux :</u> Facebook .Création d'une page Instagram et LinkedIn <u>Organisation de points presse sur les enjeux, objectifs et actions de l'ADT</u> <u>Proposer un article clé en main par an aux services "com" pour intégration dans les bulletins communautaires</u> (PBS, HPB et CS-PR) <u>Réalisation de deux vidéos</u> (intérêts du bocage, thème à définir) <u>Opération « un nom pour nos cours d'eau » :</u> . Co-portage par les communes et EPCI . Consultation citoyenne .2026-2028 : Loc'h (accompagne plan paysage de la démarche grand site) .2029-2031 : à définir
	4.2 Information et sensibilisation des agriculteurs et de leur environnement de conseil			Améliorer la visibilité de OUESCO et des enjeux du territoire	<u>Animation du site internet et des réseaux sociaux :</u> Facebook

				Valoriser les agriculteurs	.Création d'une page Instagram et LinkedIn <u>Organisation de points presse sur les enjeux, objectifs et actions de l'ADT</u> <u>Création d'une commission professionnelle agricole</u> . Réunissant agriculteurs/ prescripteurs/ représentants des organisations agricoles . Réunion annuelle . Espace d'échange <u>Refonte du bulletin agricole :</u> . Parution annuelle . Présentation des dispositifs d'aides portés par OUESCO <u>Distribution de macarons agro-environnementaux</u> (agriculteurs engagés en MAEC ou travaux Breizh bocage).
--	--	--	--	-----------------------------------	---

5. LES CONDITIONS DE REUSSITE DE LA STRATEGIE

Pour garantir la réussite de cette stratégie, OUESCO s'attachera à :

- Assurer une concertation, une coordination et une transparence de la démarche auprès du public et des différents acteurs.
- Associer les EPCI, les associations ; les professionnels et les usagers au projet.
- Garantir la cohérence des actions portées par les différentes maîtrises d'ouvrage.
- Maintenir la confiance des partenaires financiers.
- Poursuivre la dynamique engagée.

6. GOUVERNANCE

OUESCO porte :

- Le SAGE Ouest-Cornouaille,
- L'ADT 2026-2028 et l'ADT 2029-2031 de l'Ouest-Cornouaille.

L'accord 2026-2028 intègre :

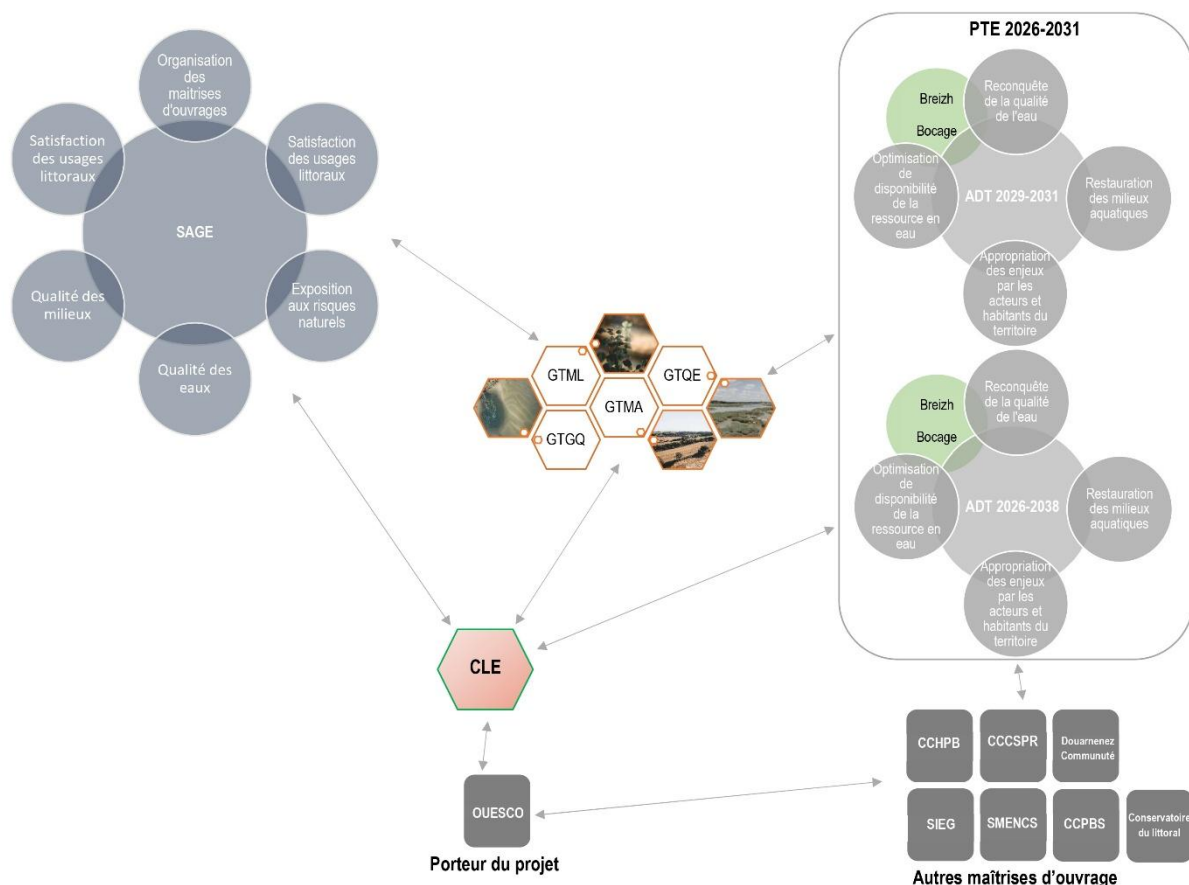
- Un volet petit cycle sous maîtrise d'ouvrage de la CCPBS.
- Des opérations de restauration des milieux aquatiques portées par la CCPBS et le CCHPB.
- Des acquisitions foncières dans le cadre des AAC par les gestionnaires des captages prioritaires (CCHPB, Douarnenez Communauté, SIEG, SMENCS).

D'une part, cette organisation garantit une bonne articulation entre :

- Le SAGE et le PTE/ADT
- Le comité de pilotage du PTE/ADT, la CLE et le comité syndical de OUESCO.

D'autre part, l'organisation de la compétence de la GEstion des Milieux Aquatiques (GEMA) invite à renforcer les coopérations entre OUESCO, la CCPBS, la CCHPB et CCCSPR. Cette coopération se formalise par la signature commune du PTE 2026-2031 et se formalisera par la signature commune des accords de territoire.

La coopération sera élargie par la signature du SIEG, du SMENCS, et de Douarnenez communauté, gestionnaires des captages prioritaires avec la CCHPB.



7. PROGRAMME D'ACTION

Le programme d'action s'appuie sur une équipe technique, une feuille de route et des moyens financiers.

7.1 MOYENS ET COMPETENCES D'ANIMATION MOBILISEES

La cellule d'animation de l'accord de territoire sera composée de 4.7 ETP, exerçant les missions suivantes, coordonnées entre elles :

		Répartition des ETP 2026-2031							
		Animateur du SAGE et coordinateur du	Assistante administrative et communication	Technicienne SAGE et technicienne	Coordinateur technique et technicien	Technicienne "agro-environnement"	Chargé de mission "captage prioritaire"	Technicienne bocage	
Direction		0,2	0	0	0	0	0	0	
		0,2	0	0	0	0	0	0	
SAGE	Animation	0,4	0,2	0,7	0	0	0	0	
	Communication	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL SAGE		0,4	0,2	0,7	0	0	0	0	1,3
ADT	Coordination	0,4	0	0	0,2	0	0	0	
	Secrétariat	0	0,3	0	0	0	0	0	
	Communication	0	0,3	0	0	0	0	0	
	Suivi de la qualité de l'eau	0	0	0,3	0	0	0	0	
	Reconquête de la qualité de l'eau	0	0	0	0	1	1	0,4	
	Restauration des milieux aquatiques	0	0	0	0,8	0	0	0	
TOTAL ADT		0,4	0,6	0,3	1	1	1	0,4	4,7
BB	Animation	0	0	0	0	0	0	0,05	
	Travaux	0	0	0	0	0	0	0,55	
TOTAL Breizh Bocage		0	0	0	0	0	0	0,6	0,6
TOTAL SAGE / ADT / Breizh bocage		1	0,8	1	1	1	1	1	

Par rapport à la programmation 2020-2025, l'équipe d'animation de l'ADT est :

- renforcée sur :
 - l'animation bocagère : augmentation de 0.6 ETP à 1 ETP (financement : 0.6 ETP Breizh Bocage + 0.4 ADT),
 - l'assistance administrative et communication : augmentation sur l'accord de territoire de 0.2 ETP à 0.6 ETP, avec un renforcement sur les actions de communication.
- confortée sur :
 - la coordination à 0.6 ETP ,
 - l'animation agro-environnementale à 1 ETP,
 - l'animation milieux aquatiques à 0.8 ETP,
 - l'animation sur les captages prioritaires à 1 ETP,
 - le suivi de la qualité de l'eau à 0.3 ETP.

7.2. FEUILLE DE ROUTE

La feuille de route est la déclinaison opérationnelle de la stratégie.

La feuille de route 2026-2028 a été élaborée au regard de l'état de masses d'eau 2019. La feuille de route 2029-2031, s'inscrira dans la continuité et devra prendre en compte :

- L'état de masses d'eau 2025
- L'évolution réglementaire des captages prioritaires
- La révision du PAEC
- Le renouvellement de l'appel à projet Breizh Bocage
- Le suivi et l'évolution des plans de lutte (nitrates, phosphore, pesticides)

→ La ZAES de l'estuaire de Pont l'Abbé

→ Le résultat de l'étude préfiguration de réestuarisation du Goyen.

Au regard des évolutions à attendre, la feuille de route 2029-2031 sera à construire lors de la préparation de l'ADT 2029-2031.

Reconquête de la qualité de l'eau					
Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Animer les volets agroécologiques	Accompagnement des agriculteurs et de leur environnement de conseil	Nombre d'ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	Accompagnement des agriculteurs sur les AAC	Nombre d'ETP	1 ETP	1 ETP	1 ETP
	Animation bocagère sur les périmètres de protection de la retenue de moulin Neuf (Hors accord de territoire animation Breizh Bocage 0.6 ETP)	Nombre d'ETP	0.4 ETP	0.4 ETP	0.4 ETP
	Animation suivi qualité des eaux	Nombre d'ETP	0.3 ETP	0.3 ETP	0.3 ETP
	Création et animation des groupes d'échange (groupe de travail qualité eau (GTQE), commission professionnelle agricole (CPA), accompagnement collectif)	Nombre de groupe de travail qualité d'eau (GTQE) par an	2 GTQE	2 GTQE	2 GTQE
		Nombre de commission professionnelle agricole (CPA) par an	1 CPA	1 CPA	1 CPA
		Nombre de jours d'accompagnement collectif (JAC) par an	2 JAC	2 JAC	2 JAC
	Suivi des plans de lutte contre les pollutions diffuses sur les aires d'alimentation des captages prioritaires	Nombre de COPIL avec les maîtres d'ouvrage	1 COPIL	1 COPIL	1 COPIL
Suivre la qualité des eaux brutes	Réalisation des prélèvements d'eau brute aux exutoires des bassins versants :	Taux de réalisation des prélèvements nitrates	100 %	100 %	100 %
	- Concentrations en nitrates (10A-2, 7 points) - Concentrations en phosphore/ortho phosphates et concentration totale en pesticides* (3B-1, 2 points)	Taux de réalisation des prélèvements phosphores et pesticides	90 %	90 %	90 %

	<u>Hors accord de territoire</u> : - Concentrations en nitrates (2 points) - Concentration totale en pesticides* (1 point) *3 points de suivi tournants (1/an)				
Acquérir des connaissances locales	- Evaluation de la dynamique interannuelle du développement des algues vertes dans l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé	Suivi de l'indicateur de la surface maximale d'échouage des algues vertes	1	1	1
	- Suivi interannuel du développement du phytoplancton dans la retenue de moulin Neuf	Suivi biovolume de phytoplancton et des concentrations en phosphore dans la retenue de moulin Neuf	1	1	1
Elaborer un plan de réduction des flux de nitrates	Identification et caractérisation sur le terrain des sources de pollutions diffuses (azote) et actions potentielles sur les secteurs les plus contributeurs	Pas d'indicateur associé			
	Réalisation d'entretiens individuels Objectif : 50% des agriculteurs concernés par les secteurs les plus contributeurs (60 exploitations)	Nombre de rendez-vous individuels	15 rendez-vous individuels	15 rendez-vous individuels	
	Conception du plan de réduction des flux de nitrates via un processus de dialogue territorial	Valider un plan de réduction des flux de nitrates		1 plan de lutte	
Accompagner au maintien, à l'évolution de pratiques et/ou de systèmes adaptés aux enjeux propres à chaque masse d'eau prioritaire (Objectif : 25% de la SAU des zones prioritaires en MAEC (bassins versants de	Information des agriculteurs et réalisation des diagnostics MAEC sur les zones prioritaires : bassins versants de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé (10A2), amont de la retenue de moulin Neuf (3B1)	Part agriculteurs informés	100 % agriculteurs informés	100 % agriculteurs informés	100 % agriculteurs informés
	Echange annuel avec les agriculteurs engagés en MAEC sur les zones prioritaires : AAC, bassins versants de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé (10A2), amont de la retenue de moulin Neuf (3B1)	Nombre de diagnostics réalisés	11 diagnostics	21 diagnostics	10 diagnostics
		Part des agriculteurs engagés en MAEC contactés annuellement	100% des agriculteurs engagés en MAEC	100% des agriculteurs engagés en MAEC	100% des agriculteurs engagés en MAEC

l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé (10A2) et/ou amont de la retenue de moulin Neuf (3B1)) soit 2 200 ha de surfaces accompagnées en MAEC, dont 1 405 ha déjà engagés)	Contractualisation de MAEC sur les zones prioritaires	Surfaces engagées en MAEC sur les bassins versants de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé (10A2) et/ou amont de la retenue de moulin Neuf (3B1)	265 ha	265 ha	265 ha
Développer le linéaire de haie	Réalisation de talus plantés sur les périmètres de protection de la retenue de Moulin Neuf	Longueur de linéaires de talus plantés	4 km	4 km	4 km
	<i>Réalisations bocagères sur le bassin versant de la retenue de Moulin Neuf et sur les AAC (hors accord de territoire, programme Breizh Bocage)</i>	<i>Longueur de linéaires bocagers</i>	<i>5,5 km</i>	<i>5,5 km</i>	<i>5,5 km</i>
Aménager des dispositifs tampons	Mise en œuvre de dispositifs tampons sur les bassins versants de l'estuaire de la rivière de Pont l'Abbé (10A2) dans le cadre du plan de la réduction des flux de nitrates (2027-2031)	Indicateur à définir suite à la construction du plan d'actions de réduction des flux de nitrates (2027-2031)			
Renforcer la stratégie foncière sur les AAC des captages prioritaires Objectif : acquérir 66 ha soit 20% des surfaces agricoles en non propriété des gestionnaires (374ha)	Acquisition foncière (avec ou sans le droit de préemption)	Surfaces à acquérir (maitrise d'ouvrage PRPDE :)	20 ha	10 ha	10 ha
	Acquisition par les MOA (PRPDE) en amont d'échanges parcellaires avec un agriculteur concerné par une AAC	Surfaces à acquérir	6 ha	10 ha	10 ha
	Animation de l'échange parcellaire entre agriculteurs	Nombre de réunions	2 réunions / AAC + rencontres individuelles	2 réunions / AAC + rencontres individuelles	2 réunions / AAC + rencontres individuelles
		Surfaces échangées	2 ha	5 ha	5 ha
	Mettre en œuvre les baux ruraux environnementaux (BRE) sur les parcelles acquises Suivi des BRE engagés	Signature de BRE	100 % des surfaces acquises	100 % des surfaces acquises	100 % des surfaces acquises

		Suivi des BRE	100 % des BRE	100 % des BRE	100 % des BRE
Mettre en œuvre et suivre les PSE sur les captages prioritaires de Lannourec et Lesaff Objectif : 33ha engagés en PSE soit 30% de la SAU admissible (94 ha)	Contractualisation aux PSE (2026-2031 et AAP 2027-2032 et 2028-2033 sous réserve d'un AAP*)	Surfaces engagées en PSE (cumulées avec les surfaces engagées les années précédentes)	13 ha	23 ha	33 ha*
		Surfaces à engager par année	0	10 ha	10 ha*
Accompagner au maintien, à l'évolution de pratiques et/ou de systèmes favorables pour l'eau sur les AAC des captages prioritaires Objectif : 166 ha engagés en MAEC soit 40 % de la SAU	Information des agriculteurs et réalisation des diagnostics MAEC	Part agriculteurs informés	100% des agriculteurs informés	100% des agriculteurs informés	100% des agriculteurs informés
		Nombre de diagnostics réalisés	8	7	7
	Contractualisation de MAEC	Surfaces engagées en MAEC sur les AAC	21 ha	21 ha	21 ha

Restauration des milieux aquatiques					
Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Animer le volet milieux aquatiques	Animation milieux aquatiques	<i>nombre d'ETP</i>	0.8 ETP	0.8 ETP	0.8 ETP
Faciliter la concertation locale	Animation du Groupe de travail milieux aquatiques (GTMA)	Nombre de réunions par an	2	2	2
Restaurer la fonctionnalité du lit mineur	Etude de définition des travaux	Nombre d'études	2	0	
	Renaturation lit mineur 2026 : Roz ar Gal 2027 : Expérimentation de restauration du lit	Longueur de cours d'eau restaurés	150 ml	900 ml	100 ml

	mineur par disposition de bois mort et parc de la rivière 2028 : Bassins d'exhaures				
	Obstacles < 50 cm 2026 Quelordran (MO CCHPB)	Nombre d'obstacles rendus franchissables	1		
Améliorer la libre circulation des espèces aquatiques, et favoriser un transport naturel des sédiments	Etudes 2026 Roz Ar Gal 2028 : 2 effacements	Nombre d'études	1		2
	Travaux 2026 : Effacement Roz Ar Gal 2026/2028 : achats de droits d'eau et/ou effacement	Nombre d'effacements d'obstacles	1 effacement		2 effacements
Restauration de zones humides	Etudes 2026 : Parc de la rivière 2028 : Restauration des espaces intertidaux du Goyen	Nombre d'études	1 étude		1 étude
	Restauration d'un milieu humide 2027 : Parc de la rivière 2028 : Bassins d'exhaure (MO CCPBS)	Superficie de ZH restaurée		Selon résultats études	2595 m²

Coordination et communication					
Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Coordonner l'accord de territoire	Coordination générale	Nombre d'ETP	0.4 ETP	0.4 ETP	0.4 ETP
	Coordination technique	Nombre d'ETP	0.2 ETP	0.2 ETP	0.2 ETP
	Coordination administrative et communication	Nombre d'ETP	0.6 ETP	0.6 ETP	0.6 ETP
	Animation du comité de pilotage (CLE)	Nombre de réunions par an	1	1	1
Communication générale	Alimentation du site internet et des réseaux sociaux	Pas d'indicateur	/	/	/
	Réalisation et diffusion de vidéos	Nombre de vidéo	1		1
Information et sensibilisation des décideurs	Article dans un bulletin communautaire	Nombre de documents de communication créés	1	1	1

territoriaux et des habitants du bassin	Opération « un nom pour nos cours d'eau »	Pas d'indicateur	/		
Information et sensibilisation des agriculteurs et de leur environnement de conseil	Diffusion d'un bulletin agricole (aux agriculteurs, collectivités, associations et techniciens agricoles)	Nombre de documents créés	1 bulletin agricole	1 bulletin agricole	1 bulletin agricole
Communiquer sur l'évolution de la qualité de l'eau	Création et diffusion d'un bulletin d'information sur l'évolution de la qualité de l'eau	Nombre de documents créés	1	1	1
Evaluer la stratégie	Animation du comité de pilotage	Nombre de réunions par an	1	1	1
	Réalisation du bilan annuel de l'accord de territoire	Nombre de bilans par an	1	1	1

Amélioration des systèmes d'assainissement des collectivités					
Objectifs opérationnels	Actions	Indicateurs techniques de suivi	Objectifs techniques annuels		
			2026	2027	2028
Système d'assainissement prioritaire de Pont l'Abbé : réduire les déversements d'eaux usées dans le milieu naturel	Réhabilitation des réseaux	Linéaire de réseau réhabilité	1615 m	1160 m	/
		Nombre de branchements réhabilités	61	87	
	Réhabilitation de regards d'eau usée	Nombre de regards réhabilités	/	1	/
	Réhabilitation postes de relevage	Nombre de postes réhabilités	1	/	1

7.3 BUDGET PREVISIONNEL

Le cout des actions 2026-2028 est réparti comme suit :

ANNEES	MAITRISE D'OUVRAGE				Coût total annuel
	OUESCO	CCPBS	CCHPB (hors acquisitions)	Gestionnaires des captages prioritaires	
2026	515 350 €	1 105 000 €	196 000 €	208 000 €	2 024 350 €
2027	433 350 €	831 000 €	0€	160 000€	1 426 350 €
2028	435 500 €	1 076 000 €	0€	160 000€	1 671 500 €
Total par maitre d'ouvrage	1 386 200 €	3 012 000 €	196 000 €	528 000 €	5 122 200€

La participation prévisionnelle au financement est établie comme suit :

→ Agence de l'eau Loire-Bretagne : 2 816 980 € soit 55 %

- Région Bretagne : 213 560 € soit 4 %
- OUESCO : 378 610 € soit 7%
- CCPBS : 1 511 530 € soit 30 %
- CCHPB : 39 200 € soit 1%
- Gestionnaires des captages prioritaires : 158 400 € soit 3 %